



Classement des infrastructures de transports terrestres bruyantes

Infrastructures routières et lignes ferroviaires à grande vitesse

Tronçon d'infrastructure classé

Catégorie	Niveau sonore au point de référence en période diurne	Longueur de secteur affecté par le bruit
■	Catégorie 1 (83 dB(A))	longueur 300m
■	Catégorie 2 (79 dB(A))	longueur 250m
■	Catégorie 3 (75 dB(A))	longueur 100m
■	Catégorie 4 (69 dB(A))	longueur 50m
■	Catégorie 5 (65 dB(A))	longueur 10m

Zone d'exposition au bruit

■ Secteur affecté par le bruit

Lignes ferroviaires conventionnelles et lignes de tramway

Tronçon d'infrastructure classé

Catégorie	Niveau sonore au point de référence en période diurne	Longueur de secteur affecté par le bruit
■	Catégorie 1 (86 dB(A))	longueur 300m
■	Catégorie 2 (82 dB(A))	longueur 250m
■	Catégorie 3 (78 dB(A))	longueur 100m
■	Catégorie 4 (71 dB(A))	longueur 50m
■	Catégorie 5 (66 dB(A))	longueur 10m

Zone d'exposition au bruit

■ Secteur affecté par le bruit

— Commune - - - - - Aménagement

MISE A JOUR N°6
2023

SOLAIZE

ANNEXE
C.4.4.2 - Voies bruyantes
Echelle : 1/5000



Valeur réglementaire limitée à l'intérieur du périmètre de la commune
OFFI_ML_ML_VOIES_BRUYANTES_P_OFFICE_SOLAIZE_13119493